



partenariat local d'immigration
windsor essex
local immigration partnership

Termes de référence

Funded by:



Immigration, Refugees
and Citizenship Canada

Financé par :

Immigration, Réfugiés
et Citoyenneté Canada

Reconnaissance du territoire

Nous souhaitons reconnaître que le territoire sur lequel le Partenariat local d'immigration de Windsor Essex (PLI WE) et ses organisations membres travaillent et se rassemblent comprend les territoires traditionnels de la Confédération des Trois Feux, composée des nations Ojibwé, Odawa et Potéouatami, ainsi que les eaux et le territoire ancestraux et non cédés de la Première Nation Caldwell, dont les membres sont le peuple originel de l'île Pelée et de la Pointe Pelée.

Les nations Ojibwé, Odawa et Potéouatami ont accepté de partager ce territoire avec la Couronne britannique, en ratifiant le traité de 1790, connu sous le nom d'Achat McKee/Traité de Détroit. Ce territoire est le foyer des Anishnaabeg, représentés par la Première nation de Walpole Island, et des Lunaapeew, représentés par la Nation Delaware.

Cet énoncé a aussi pour but montrer du respect envers les peuples des Premières nations et de reconnaître leur présence sur ce territoire, tant dans le passé que dans le présent. De plus, le PLI WE reconnaît également que les répercussions de la colonisation sur les Premières nations, les Inuits et les Métis de ce pays sont très présentes, généralisées et entrelacées dans le tissu des institutions, des gouvernements, des lois et des systèmes canadiens. Essentiels à l'établissement de relations saines et réciproques avec les peuples des Premières nations, ce respect et cette reconnaissance sont cruciaux pour notre cheminement vers la vérité et la réconciliation.

Partenariat local d'immigration de Windsor Essex

Termes de référence

Table des matières

1.0	Historique de l'initiative Partenariat local d'immigration de Windsor Essex (PLI WE)	4
2.0	Membres du Conseil du Partenariat local d'immigration de Windsor Essex	4
2.1	Rôle des membres ressources du Conseil du PLI WE	5
2.2	Rôle des membres du Conseil du PLI WE	6
2.3	Rôle de l'équipe de coordination du PLI WE	7
3.0	Valeurs opérationnelles du Conseil du PLI WE	7
4.0	Modèle de gouvernance	10
4.1	Présence	10
4.2	Conflit d'intérêt	11
4.3	Fréquence des réunions	11
4.4	Communication avec les médias	11
5.0	Contrat entre le PLI WE et IRCC	11
	Annexe A : Modèle de gouvernance du PLI WE	12
	Annexe B : Nomination et processus de vote	13
	Processus de nomination des membres du Comité exécutif	13
	Processus de vote pour la sélection du Comité exécutif	16
	Processus de vote pendant les réunions du Conseil du PLI WE	17
	Annexe C : Termes de référence du Comité exécutif	18
	Objectif	18
	Composition du Comité	18
	Rôle du président (et du vice-président en l'absence du président) :	18
	Rôle des membres du Conseil du PLI WE (Membres ordinaires) :	19
	Durée du mandat	19
	Annexe D : Termes de référence des rencontres de conversation communautaires ad hoc	20
	Initiatives du PLI WE, groupes de travail et comités	21
	Annexe E : Code de conduite du Conseil du PLI WE	22
	Conflit d'intérêt	22
	Annexe F : Outil d'évaluation des projets du PLI WE	23
	Introduction	23
	Objectif de l'outil d'évaluation	24
	Quand utiliser l'outil d'évaluation	24

Processus de prise de décision.....	24
Lignes directrices – Instructions	25

1.0 Historique de l'initiative Partenariat local d'immigration de Windsor Essex (PLI WE)

L'initiative de Partenariat local d'immigration de Windsor Essex (PLI WE) est conçue pour fournir une plate-forme pour le développement d'une vision communautaire qui maximise et favorise l'intégration réussie des nouveaux arrivants dans notre région.

En novembre 2008, la ville de Windsor a conclu une entente avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) pour servir comme chef de file du Partenariat local d'immigration de Windsor Essex.

L'accord comportait trois (3) objectifs principaux :

- 1) L'établissement d'un Conseil de gestion,
- 2) L'élaboration d'une stratégie pour un établissement local,
- 3) La création d'un plan d'action pour mettre en œuvre la stratégie pour un établissement local.

Les deux premiers résultats ont été atteints en avril 2010. Le plan d'action a été présenté et adopté par le Conseil du Partenariat local d'immigration de Windsor Essex, puis soumis à IRCC en octobre 2010.

La mise en œuvre du plan d'action est l'activité permanente du Partenariat local d'immigration de Windsor Essex. Ce document révisé est conçu pour promouvoir la durabilité du Conseil du PLI et la mise en œuvre de la stratégie d'établissement à Windsor et dans le Comté d'Essex.

2.0 Membres du Conseil du Partenariat local d'immigration de Windsor Essex

Le Conseil du Partenariat local d'immigration de Windsor Essex est composé de membres passionnés qui représentent des organismes soucieux d'accroître les possibilités d'établissement et d'intégration pour tous les nouveaux arrivants et immigrants à Windsor et dans le Comté d'Essex.

Le Conseil inclus :

- Les organismes dont le mandat principal est de fournir des services aux nouveaux arrivants, y compris des services d'établissement ou des services de formation linguistique subventionnés;
- Les organismes dont le mandat comprend la prestation d'une vaste gamme de services à la population en général, incluant les nouveaux arrivants, tels que : le système éducatif, les bibliothèques, les fournisseurs de logements ou de soins de santé, les services communautaires, les employeurs, les services individuels aux nouveaux arrivants, la sécurité publique, l'établissement et les services linguistiques, ainsi que les groupes ethnoculturels.
- Les organismes dont les services sont axés sur le développement de l'emploi local et les questions liées aux employeurs, telles que la croissance du marché du travail ainsi que la promotion et le développement d'une main-d'œuvre qualifiée.

2.1 Rôle des membres ressources du Conseil du PLI WE

Le Conseil du PLI WE valorise la participation des membres ressources qui représentent les bailleurs de fonds basés dans Windsor-Essex. Ces membres font la promotion des initiatives du PLI WE, accroissent le réseautage et les connaissances concernant les questions et préoccupations liées à l'immigration et aux besoins des immigrants. On demande aux membres ressources d'agir en tant qu'agents de liaison entre le PLI WE et leurs organisations, et de fournir aux membres du PLI WE des informations pertinentes sur leurs programmes et services.

Exemples de tels bailleurs de fonds, sans s'y limiter : Ministère des Affaires civiques et du Multiculturalisme, Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences, Fondation Trillium de l'Ontario, Windsor Essex Community Foundation, United Way/Centraide de Windsor-Essex et Workforce WindsorEssex.

La participation des membres ressources offre des occasions pour :

- Mieux faire connaître les initiatives entreprises par le PLI WE et démultiplier ces opportunités à travers Windsor et le Comté d'Essex;
- Faciliter les opportunités de réseautage;
- Accroître la connaissance des enjeux et préoccupations liées à l'immigration;
- Assurer la liaison entre le PLI WE et leur organisme, et communiquer aux autres membres du PLI WE les informations pertinentes sur leurs programmes et services.

Le(s) représentant(s) d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) peuvent également assister aux réunions et aux activités du PLI WE à des fins de suivi et pour aider à répondre aux questions liées à l'accord de financement.

Le PLI WE partage les informations reçues, ainsi que les avis de réunions et d'événements, et les procès-verbaux et/ou rapports produits, avec les membres ressources. Cependant, ces derniers n'ont pas le droit de vote.

2.2 Rôle des membres du Conseil du PLI WE

- Servir en tant qu'ambassadeur du Partenariat local d'immigration de Windsor Essex principalement dans leur secteur de services, tenir le PLI WE informé des changements au sein de ce secteur et partager les initiatives du PLI WE avec les collègues du dit secteur;
- Examiner la situation dans son ensemble et évaluer comment la prestation de services peut être améliorée pour mieux répondre aux besoins des immigrants de Windsor et du Comté d'Essex afin de promouvoir leur intégration et leur établissement à long terme;
- Promouvoir l'importance du rôle des immigrants et leurs contributions dans la croissance économique et sociale de la ville de Windsor et du Comté d'Essex;
- S'engager à respecter les valeurs de partenariat et de collaboration comme un moyen de créer des changements positifs;
- Prendre la responsabilité personnelle de réfléchir à ce que signifie le respect des valeurs de l'antiracisme, de l'équité, de l'inclusion et de la réconciliation; trouver des moyens pertinents de mettre ces valeurs en pratique; et se tenir mutuellement responsables de ce travail.
- Rechercher des occasions de soutenir les efforts de décolonisation dans notre communauté en prenant exemple et en suivant les conseils des dirigeants autochtones et des partenaires communautaires qui accomplissent ce travail.
- Présenter des enjeux qui ont un impact sur l'intégration et l'établissement à long terme des immigrants dans Windsor et le Comté d'Essex, et avoir la volonté d'explorer des solutions ou des améliorations par le biais d'ententes de collaboration;
- Afin de contribuer à la pérennité des initiatives du PLI WE, les membres peuvent proposer des initiatives de grande envergure dont la mise en œuvre nécessite des ressources considérables de la part du PLI WE. Dans de tels cas, ceux-ci peuvent être invités à remplir l'Outil d'évaluation des propositions du PLI WE (voir Annexe F) destiné à aider à déterminer la faisabilité du projet proposé.

2.3 Rôle de l'équipe de coordination du PLI WE

- Superviser la mise en œuvre de tous les livrables du projet afin de s'assurer que les objectifs fixés sont atteints;
- Être responsable de tous les rapports financiers au bailleur de fonds - flux de trésorerie, notes de frais mensuelles, rapports financiers et narratifs;
- Effectuer l'évaluation du processus et de l'impact du projet;
- Aider à faciliter les rencontres visant à développer des solutions innovantes et collaboratives pour l'attraction, l'intégration et l'établissement des nouveaux arrivants;
- Assurer la liaison entre les initiatives communautaires et le Comité exécutif afin de renforcer les synergies et la collaboration entre les plans d'action respectifs;
- Superviser l'élaboration d'une stratégie d'établissement locale et d'un plan d'action pour créer une communauté plus accueillante et plus inclusive;
- Soutenir le développement de partenariats communautaires et de planification centrés sur les besoins des nouveaux arrivants;
- Suivi de la participation aux réunions du PLI WE dans le but de gérer les responsabilités de vote des organisations.
- Rechercher les meilleures pratiques et suggérer des idées de projets pour améliorer l'intégration culturelle et communautaire des nouveaux arrivants, qui s'intégreront dans la planification stratégique du PLI WE;
- Établir des liens avec des organismes afin de développer des partenariats à des fins de marketing et d'organiser des présentations promotionnelles;
- Aider à l'organisation d'événements axés sur l'immigration.

3.0 Valeurs opérationnelles du Conseil du PLIWE

- Nous nous **engageons** à créer et à maintenir un environnement qui favorise l'acceptation, l'honnêteté, la responsabilité, la confiance et l'équité;
- Nous **encourageons et soutenons** les nouvelles idées et stratégies créatives qui amélioreront la prestation de services pour les nouveaux arrivants/immigrants dans notre communauté**;
- Nous **favorisons** l'inclusion dans tous les aspects du travail grâce à la diversité des membres du Conseil.

Engagement envers l'équité, la diversité, l'inclusion et la décolonisation (EDID)

Le PLI WE s'engage à créer une culture d'équité, de diversité, d'inclusion et de décolonisation pour permettre à tous les citoyens et à toutes les communautés de participer

pleinement aux décisions qui les concernent. Nous nous engageons, individuellement et collectivement, à créer des environnements de travail et d'apprentissage, des programmes, des services, des partenariats et des collaborations qui sont affirmatifs, équitables, antiracistes, anticoloniaux, inclusifs et accessibles.

Nous nous engageons à favoriser un environnement de travail et d'apprentissage où tous les membres du PLI WE, les nouveaux arrivants et les membres de la communauté au sens large se sentent accueillis, valorisés, inclus, en sécurité et qu'ils ont un sentiment d'appartenance. Ces espaces affirmeront la valeur des perspectives diverses et le respect de toutes les identités, y compris celles des peuples autochtones et d'autres communautés historiquement marginalisées.

Les membres du PLI WE assument leur responsabilité collective d'agir en tant que champions de l'équité, de la diversité, de l'inclusion et de la décolonisation. Nous nous engageons à rechercher activement toutes les occasions de promouvoir les valeurs, principes, actions et politiques qui font progresser l'équité au sein de nos propres organisations, de nos réseaux sociaux et dans la communauté au sens large. Cet engagement inclut la création d'occasions pour que les voix autochtones soient entendues et de s'engager dans des actions soutenant la réconciliation.

Les membres du PLI WE sont encouragés à entreprendre une réflexion continue sur ce que signifie être un champion de l'équité, de la diversité, de l'inclusion et de la décolonisation dans leur vie personnelle et professionnelle. Nous reconnaissons que favoriser ces relations exige un apprentissage continu et un engagement authentique, en particulier pour comprendre les droits, les expériences et les aspirations des peuples autochtones et d'autres communautés historiquement marginalisées.

L'équipe de coordination du PLI WE, la direction et les groupes de travail pertinents continueront à rechercher des moyens de fournir des ressources et du soutien pour renforcer ce travail au niveau individuel, organisationnel et systémique, et à trouver des moyens concrets de l'intégrer dans le plan de travail, les réalisations attendues et les résultats du PLI WE.

Le PLI WE reconnaît que, parallèlement à notre engagement envers l'équité, la diversité, l'inclusion et la décolonisation, il est important de rester attentif aux besoins des groupes marginalisés qui peuvent faire face à des défis ou à des barrières accrues en raison de circonstances sociales ou culturelles évolutives. Nous nous engageons à soutenir activement et à défendre ces communautés.

Ce document de référence est un document dynamique qui évolue à mesure que nous approfondissons notre compréhension de l'équité, de la diversité, de l'inclusion et de la décolonisation, et il est donc susceptible de changer selon les décisions du Conseil du PLI WE.

****Note :** Le PLI WE fonctionne avec un personnel très réduit et un grand nombre de membres du Conseil qui sont enthousiastes et engagés. Un outil a été créé pour permettre aux membres de proposer de nouvelles activités susceptibles de faire

avancer les objectifs du PLI WE. L'Outil d'évaluation des propositions est conçu pour aider à prioriser les ressources et les projets, et pour donner un aperçu du processus de sélection des activités du PLI WE dans lesquelles les membres serviraient de chef de projet. Celui-ci peut être consulté sur le site Web du Conseil du PLI WE <https://www.workforcewindsoressex.com/the-we-lip-council/>.

Les présents Termes de référence sont un document dynamique susceptible d'être modifié à la demande du Conseil du PLI WE.

4.0 Modèle de gouvernance

Le Conseil du Partenariat local d'immigration de Windsor Essex fonctionnera selon le modèle de gouvernance détaillé dans l'annexe A. Comme le reflète le rapport "Allons de l'avant", ce modèle "englobe les caractéristiques de la bonne gouvernance qui sont : la transparence, la responsabilisation, la responsabilité fiscale et l'efficacité". La structure de gouvernance est ouverte et redevable à ses bailleurs de fonds, aux organismes membres du Conseil du PLI WE et, plus important encore, aux citoyens de Windsor-Essex. Il est prévu que le modèle de gouvernance continuera d'évoluer, tout comme le Conseil du PLI WE.

Le Conseil du PLI WE aura un comité exécutif composé d'un président, d'un vice-président, de trois membres ordinaires élus par les membres du Conseil du PLI WE et d'un membre ordinaire représentant le Comité local en immigration francophone de Windsor-Essex-Chatham-Kent (CLIF WECK), élu par ses membres.

Le poste de membre ordinaire réservé au CLIF WECK assure la pleine représentation et la participation des partenaires et fournisseurs de services francophones aux travaux du Conseil du PLI WE. La représentation des francophones est une priorité clé du travail du Conseil, et est fondamentale dans le mandat d'IRCC en tant que bailleur de fonds et ministère fédéral du gouvernement du Canada. À partir de 2021, le poste sera pourvu pour un mandat de deux ans afin de s'aligner sur le cycle électoral actuel du PLI WE.

Le représentant du CLIF WECK sera désigné par ses membres et servira également de liaison entre celui-ci et le PLI WE. Il est à noter que tous les membres francophones du Conseil du PLI WE pourront toujours se présenter pour les postes de membres ordinaires ou à des postes de l'exécutif selon le processus électoral traditionnel.

4.1 Présence

Les membres du Conseil de partenariat sont invités à assister aux réunions de manière régulière. Chaque organisme est autorisé à envoyer un (1) représentant principal et/ou un (1) représentant désigné pour assister aux réunions du Conseil. Les organismes ayant plusieurs projets peuvent demander des représentants supplémentaires afin d'assurer une représentation adéquate de toutes les initiatives, avec confirmation requise de l'équipe de coordination du PLI WE. Si aucun des représentants ne peut assister, les excuses doivent être transmises à l'organisateur de la réunion. Un organisme devra assister à un minimum de deux (2) réunions par exercice financier afin de conserver son droit de vote.

4.2 Conflit d'intérêt

Les membres du Conseil et le personnel du PLI WE sont invités à respecter les lignes directrices sur les conflits d'intérêts (Annexe E).

4.3 Fréquence des réunions

Un minimum de trois (3) réunions se tiendront au cours de l'année fiscale, du 1er avril au 31 mars. Des réunions ad hoc de conversation communautaire seront organisées en fonction des besoins. Un forum communautaire annuel sera également prévu pour mettre en lumière les réalisations de l'année et donner un aperçu du plan de travail en cours.

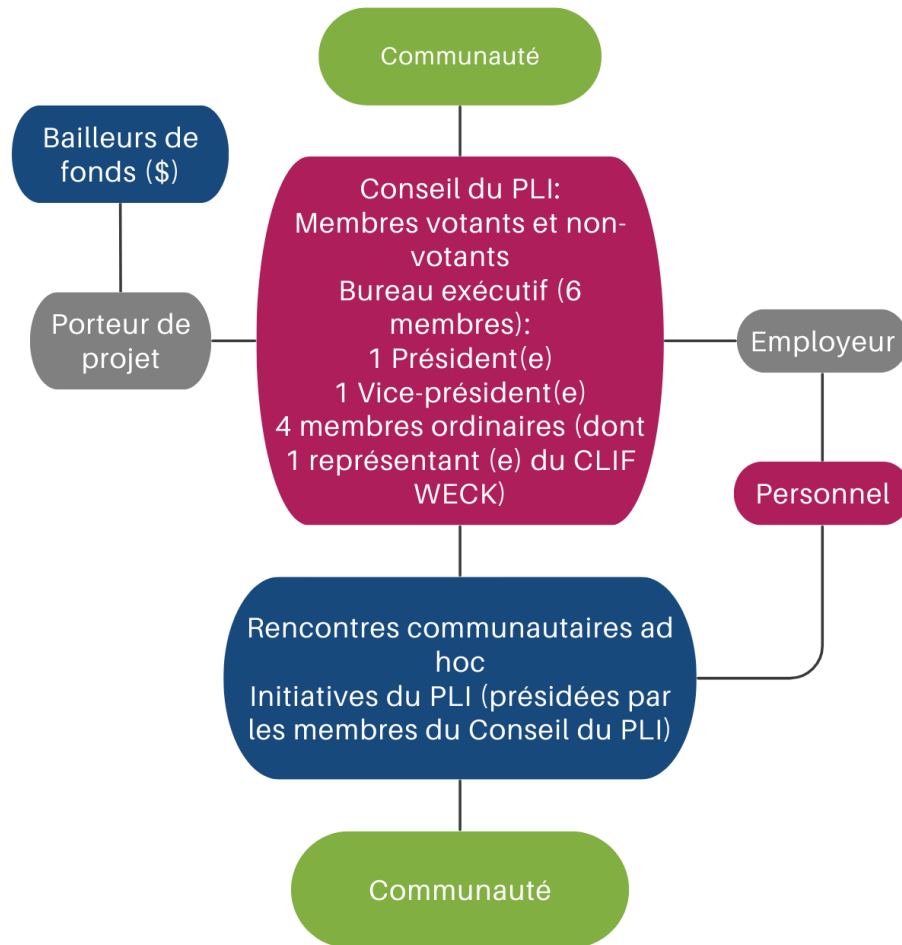
4.4 Communication avec les médias

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a le droit d'approbation sur tous les communiqués de presse et autres messages de communication externe relatifs au rôle ou au travail du PLI WE. Toutes les communications du PLI WE reconnaîtront la contribution apportée par le gouvernement du Canada par l'intermédiaire d'IRCC. Le président ou son représentant désigné servira de contact officiel avec les médias au nom du Conseil du PLI WE. Il est reconnu que les membres du Conseil du PLI WE adhéreront à la politique médiatique de leur propre organisme lorsqu'ils parleront en leur nom et non pas en tant que membre du Conseil du PLI WE.

5.0 Contrat entre le PLI WE et IRCC

Les fonds reçus pour le PLI WE seront administrés par un organisme habilité à signer un contrat avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Le titulaire de l'entente avec IRCC est responsable de la reddition financière à IRCC pour tous les fonds et les livrables, et sera considéré comme l'autorité décisionnelle finale du projet pour toutes les questions liées à l'entente de contribution. Il est aussi responsable de tous les rapports financiers et des rapports sur les livrables.

Annexe A : Modèle de gouvernance du PLI WE



Annexe B : Nomination et processus de vote

Processus de nomination des membres du Comité exécutif

1. Une liste des membres en règle sera transmise aux membres votants du Conseil du PLI WE avec un avis des postes ouverts aux nominations électorales.
2. Les membres du Conseil doivent accepter que leur nom soit proposé à l'exécutif. Cela peut se faire de l'une des trois (3) manières suivantes :
 - a) Un membre du PLI WE contacte la personne et lui demande si elle est intéressée. Si elle accepte, la proposition est transmise à la personne responsable de créer la liste des candidats;
 - b) Un membre du PLI WE contacte la personne responsable de créer la liste des candidats avec le nom du prospect et demande de le contacter. La responsable contacte alors ce dernier et, si celui-ci accepte la proposition et répond aux critères d'éligibilité, son nom est ajouté à la liste des candidats;
 - c) Les membres du PLI WE se désignent eux-mêmes en contactant la personne responsable de créer la liste des candidats et, s'ils sont éligibles, leur nom est ajouté à la liste.
3. Un membre du Conseil du PLI WE peut être proposé pour plus d'un poste, mais ne peut occuper qu'un (1) seul poste;
 - a) Les personnes proposées aux postes de président, vice-président et membres ordinaires doivent représenter un organisme ayant un statut de vote au sein du PLI WE
4. Une (1) seule personne d'un même organisme peut être représentée au sein du Comité exécutif. D'autres membres des organismes qui composent le Comité exécutif peuvent participer aux rencontres de conversation communautaire ad hoc ou être membres du Conseil du PLI WE;
 - a) Si un membre du comité exécutif change d'organisation et que la section 4 du processus de nomination et de vote n'est plus applicable, le membre dont l'employeur a changé devra se porter candidat lors de la prochaine élection.
5. En plus de l'inscription de leur nom sur le bulletin de vote, les candidats auront la possibilité de fournir une courte biographie;
6. Une liste de candidats sera créée pour chacun des postes en élection cette année-là - président, vice-président et les trois (3) postes de membres ordinaires. Le poste du représentant du CLIF WECK sera comblé selon le processus décrit dans le model

de gouvernance (voir section 4.0);

7. La date limite de dépôt des candidatures sera fixée à deux semaines avant l'élection, et la liste des candidats proposés à cette date sera distribuée et transmise aux membres votants;
8. S'il y a des postes sans candidats, les candidatures peuvent être présentées en séance le jour de l'élection avec le consentement de la personne proposée;
9. S'il y a une seule personne pour un poste, celle-ci sera élue par acclamation; les élections se feront pour les autres postes;
10. Les membres seront avisés à l'avance de la date des élections qui auront lieu lors d'une rencontre désignée du Conseil du PLI WE.

Statut et protocoles d'adhésion au comité exécutif

1. Les membres du comité exécutif s'engagent envers leurs rôles et responsabilités et doivent informer le président ou le gestionnaire du PLI WE de tout changement concernant leur capacité à poursuivre leur rôle;
2. En cas de changements de circonstances affectant les membres du comité exécutif, les directives suivantes s'appliqueront :
 - a. **Congé** : si un membre du comité exécutif doit prendre un congé, il peut conserver son poste à condition de communiquer ses intentions et la date de son retour prévue. Le comité peut élire un membre intérimaire pour remplir ses fonctions pendant son absence afin d'assurer le bon fonctionnement de l'exécutif.
 - b. **Participation à distance** : dans les cas où un membre du comité exécutif accepte une opportunité à distance nécessitant un déménagement et empêchant une présence régulière en personne, il peut continuer à siéger au comité, à condition qu'il puisse s'engager pleinement à ses responsabilités à travers la participation à distance. Si le membre est incapable de maintenir ses fonctions en raison de la nature à distance de son poste, le comité peut élire un membre intérimaire pour remplir ses fonctions.
 - c. **Retraite** : à la retraite, un membre du comité exécutif peut conserver l'option de servir, sous réserve de sa capacité à remplir les responsabilités du poste. Toutefois, pas plus d'un membre du comité exécutif avec un statut non votant ne peut siéger au comité exécutif à un moment donné. Si le membre partant choisit de ne pas rester dans cette fonction, une élection sera organisée pour pourvoir le poste vacant.
 - d. **Décès** : en cas de décès malheureux d'un membre du comité exécutif, le poste sera déclaré vacant et le comité déterminera les étapes appropriées pour pourvoir le rôle. Si cela se produit pour le poste de président ou de vice-président, un intérimaire sera élu par les membres restants de l'exécutif.

Processus de vote pour la sélection du Comité exécutif

Le président ou son représentant fera ce qui suit :

A. Préparation de l'élection

1. Communiquer à l'avance la date de l'élection au Conseil du PLI WE;
2. Distribuer la liste des candidats aux membres votants en règle avant la réunion.

B. Procédures du jour de l'élection

3. Confirmer avec chaque candidat proposé son acceptation de la nomination;
4. Nommer deux membres ressources non votants pour aider avec le processus électoral;
5. Demander une motion et un appui de la salle pour accepter la liste des candidats;
 - I. Si une nomination n'est pas contestée, ce membre sera acclamé à son poste et aucun bulletin ne sera distribué;
6. Distribuer les bulletins de vote aux membres votants éligibles;
7. Collecter les bulletins de vote complétés;
8. Compter les bulletins de vote avec l'aide des membres ressources;
9. Annoncer les candidats élus;
 - I. Si un membre de l'exécutif se porte candidat et est élu à un nouveau poste, et que son siège précédent reste vacant, une élection spontanée sera tenue.
10. Publier la liste des candidats élus dans le procès-verbal du PLI WE.

C. Élections spontanées

11. Si un membre de l'exécutif se porte candidat et est élu à un nouveau poste et que son siège précédent devient vacant durant le processus électoral, une élection spontanée sera tenue;
12. Les nominations seront prises de la salle et le processus suivra les sections B 3-10 telles que décrites ci-dessus.

Processus de vote pendant les réunions du Conseil du PLI WE

Tous les efforts seront faits pour que le Conseil fonctionne selon un modèle de consensus, mais des votes peuvent être nécessaires pour s'assurer que les recommandations ont le soutien de la majorité du Conseil. En cas de vote, le format suivant sera utilisé :

- Le président demandera un vote après qu'une motion ait été faite par un membre du Conseil et appuyée par un autre membre du Conseil;
- Chaque organisme du Conseil du PLI WE ayant le statut de membre votant dispose d'une voix;
- Les membres ressources du PLI WE (voir section 2.1 pour la définition) n'ont pas le droit de vote;
- Tous les membres présents à la rencontre constituent une représentation votante du Conseil dans son ensemble;
- Les résultats des votes seront inclus dans le procès-verbal de la réunion du Conseil afin de les entériner et pour fin de documentation;
- Si la motion est rejetée, tout membre du Conseil, y compris le proposeur initial, peut proposer une version différente de celle-ci, incluant l'ajout de nouvelles conditions;
- La présidence ne votera qu'en cas d'égalité des voix. Celle-ci n'influencera pas indûment le résultat du vote, mais s'efforcera de faciliter une discussion équitable et de clarifier les décisions.

Annexe C : Termes de référence du Comité exécutif

Objectif

- Contribuer de manière stratégique à l'orientation et aux activités du Partenariat local d'immigration de Windsor Essex, conformément aux résultats et aux objectifs définis dans l'entente de contribution d'IRCC;
- Assurer le leadership au sein du Conseil du PLI WE pour promouvoir et soutenir les activités du PLI WE;
- Fournir une plateforme de discussion et/ou d'élaboration de recommandations sur les enjeux liées à l'intégration des nouveaux arrivants à Windsor et dans le Comté d'Essex, à l'intention du Conseil du Partenariat local d'immigration de Windsor Essex;
- Agir en tant qu'autorité décisionnaire en cas d'urgence lorsque le Conseil du Partenariat local d'immigration de Windsor Essex l'exige ou le demande.

Composition du Comité

- Le Comité exécutif est un comité permanent du Conseil du Partenariat local d'immigration de Windsor Essex (PLI WE), composé de membres du Conseil provenant des organismes ayant le droit de vote;
- Il est composé du président et du vice-président du Conseil du Partenariat local d'immigration de Windsor Essex, ainsi que de quatre (4) membres ordinaires (sans fonction spécifique);
- L'exécutif s'efforcera de refléter la communauté avec une représentation mixte incluant les secteurs d'établissement et formation linguistique, et les autres secteurs;
- Le Comité exécutif a le pouvoir de prendre des décisions au nom du PLI WE sur des questions urgentes;
- Une majorité simple constitue un quorum pour la conduite des affaires du Comité;
- Le personnel du Conseil du Partenariat local d'immigration de Windsor Essex est membre à part égale du Comité exécutif et fournit un soutien en termes de ressources pour les initiatives du PLI WE, conformément aux résultats attendus et aux objectifs de l'entente de contribution d'IRCC.

Rôle du président (et du vice-président en l'absence du président) :

- Le président du Comité exécutif agit également en tant que président du Conseil;
- Soutient le programme du PLI WE (c'est-à-dire les orientations stratégiques);
- Partage la responsabilité avec les autres membres du Comité exécutif, en apportant une contribution stratégique aux activités liées au PLI WE;

- S'adresse aux médias au nom du Conseil du PLI WE (voir la section Communications avec les médias dans les Termes de référence);
- Établit l'ordre du jour des réunions en consultation avec le personnel;
- Résout les problèmes et agit en tant que promoteur des activités du PLIWE.

Rôle des membres du Conseil du PLI WE (Membres ordinaires) :

- Assumer un rôle de leader dans les initiatives du PLI WE au sein de la communauté et assurer une fonction de liaison entre le PLI WE et les partenaires communautaires pour les activités du PLI WE;
- Servir d'ambassadeur pour le Partenariat local d'immigration de Windsor Essex, en particulier dans leur secteur d'activité. À ce titre, tenir le PLI WE informé des changements au sein de ce secteur et partager les initiatives du PLI WE avec les collègues dudit secteur;
- Examiner la situation dans son ensemble et envisager comment la prestation de services peut être améliorée pour mieux répondre aux besoins des immigrants de Windsor et du Comté d'Essex afin de promouvoir leur intégration et leur établissement à long terme;
- Promouvoir l'importance du rôle des immigrants et de leurs contributions à la croissance économique et sociale de Windsor et du Comté d'Essex;
- S'engager à respecter le principe de partenariat et de collaboration comme moyen de créer des changements positifs;
- Présenter les enjeux qui ont un impact sur l'intégration et l'établissement à long terme des immigrants à Windsor et dans le Comté d'Essex, et la volonté d'explorer des solutions ou des améliorations par le biais d'ententes de collaboration.

Durée du mandat

La durée du mandat est de deux (2) ans pour chaque membre avec possibilité de renouvellement par le biais du processus électoral. Pas plus de la moitié de l'exécutif n'est changée en même temps.

Les postes du président et un (1) membre ordinaire, ainsi que celui du représentant du CLIF WECK, seront renouvelés les années impaires.

Les postes du vice-président et deux (2) membres ordinaires seront renouvelés les années paires.

Annexe D : Termes de référence des rencontres de conversation communautaires ad hoc

Les rencontres communautaires ad hoc du Conseil du Partenariat local d'immigration de Windsor Essex (PLI WE) seront organisées avec des groupes de personnes qui ont exprimé un intérêt pour des initiatives spécifiques, actuelles et futures du PLI.

Les tables de conversation communautaires ad hoc incluront des partenaires communautaires au-delà des membres du Conseil du PLI WE. L'objectif sera d'explorer les enjeux liés à l'accès, l'établissement et l'intégration, et de développer par consensus un plan d'action commun relatif à ceux-ci. Un résumé du plan sera communiqué aux membres du Conseil du PLI WE et des consultations supplémentaires seront organisées si nécessaire. Pour répondre aux problèmes d'accès spécifiques (tels qu'identifiés dans la recherche initiale du PLI WE), nous nous poserons les trois (3) questions d'orientation suivantes :

- I. Les services sont-ils disponibles?
- II. Les services sont-ils accessibles?
- III. Les gens sont-ils au courant du service offert?

Quelques exemples de thèmes des conversations communautaire ad hoc :

- Accès aux soins de santé
- Accès aux soins en santé mentale
- Besoins des immigrants en matière de logement
- Examiner le rôle du PLI WE dans les résultats de la recherche sur les Communautés accueillantes
- Attraction et rétention des francophones

Chaque conversation communautaire sera dirigée par un membre du Conseil du Partenariat local d'immigration qui va :

- Assister le personnel avec la création de la liste d'invitation;
- Identifier les sujets clés pour la création de l'ordre du jour;
- Recommander les informations à distribuer avant la rencontre;
- Faciliter le dialogue entre les participants pendant la conversation y compris le développement des prochaines étapes;
- Assister avec la préparation du rapport sommaire à l'exécutif du PLI WE;
- Assister avec le développement des recommandations à l'exécutif du PLIWE;
- Tous les membres du Conseil du PLI WE, y compris les membres exécutifs, seront encouragés à assister aux tables de conversation pour y contribuer et entendre d'autres points de vue sur les enjeux discutés.

Initiatives du PLI WE, groupes de travail et comités

Selon les principes et la structure hiérarchique susmentionnés, les membres du Conseil peuvent également former des groupes de travail ou des sous-comités pour faire avancer divers aspects du travail. Les groupes de travail permanents sont (mais sans s'y limiter) : Communication et stratégie, Prix Jean Foster de la communauté accueillante et Étude de cas pour une main-d'œuvre diversifiée.

Annexe E : Code de conduite du Conseil du PLI WE

Les membres du PLI WE ont la responsabilité de s'assurer que les décisions sont prises dans le meilleur intérêt de la communauté. À ce titre, les dispositions suivantes s'appliqueront à chaque membre :

- Tous les contacts avec le public, le personnel, les clients et les pairs se feront de manière éthique, équitable et directe;
- Les membres du Conseil n'exerceront pas d'autorité individuelle sur le personnel ou les membres du Conseil de PLI WE;
- Les membres du Conseil s'efforceront de favoriser des relations de travail positives avec tous les partenaires communautaires et le personnel;
- Les membres du Conseil maintiendront la confidentialité des affaires du Conseil du PLI WE comme demandé;
- Les membres du Conseil travailleront pour le bien-être de tous les citoyens de Windsor-Essex.

Conflit d'intérêt

Éviter les conflits d'intérêts, y compris les situations où des gains directs et indirects pourraient être réalisés par le membre à la suite d'actions ou de décisions prises en sa qualité de membre du Conseil. Voici quelques exemples de conflits d'intérêts potentiels :

- Un membre du Conseil prend une décision motivée par des considérations autres que "l'intérêt supérieur de la communauté";
- Un membre du Conseil ou un membre de sa famille proche conclut un accord contractuel avec la ville de Windsor en ce qui concerne l'initiative du PLI WE en cours;
- En raison de son appartenance au Conseil du PLI WE, un membre apprend l'existence d'une opportunité de profit qui peut être précieuse pour lui personnellement ou pour un organisme dont il est membre;
- Un membre du Conseil aide un tiers dans ses négociations avec l'organisme, et cette aide pourrait entraîner un traitement favorable ou préférentiel pour celui-ci;
- En raison de son appartenance au Conseil, un membre reçoit des cadeaux ou des prêts.

Les membres du Conseil du PLI WE devront s'abstenir de participer aux discussions et aux votes s'ils ont identifié un conflit d'intérêt potentiel.

Annexe F : Outil d'évaluation des projets du PLI WE

Introduction

L'objectif du Partenariat local d'immigration de Windsor Essex est de créer une communauté où les nouveaux arrivants et les citoyens peuvent atteindre une meilleure qualité de vie et réaliser leur plein potentiel. Les principaux objectifs du PLI WE sont les suivants :

- Établir des partenariats avec les secteurs des services tels que les soins de santé, l'éducation, le logement, les services à l'enfance et la police pour discuter des besoins uniques des immigrants dans ces secteurs et de la manière dont nous pouvons, en tant que communauté, travailler ensemble pour garantir que les immigrants ont un accès complet à ces services.
- Rehausser la réputation des immigrants en célébrant leurs réussites locales.
- Améliorer les possibilités d'emploi des immigrants en s'adressant aux employeurs et en démontrant comment la diversité enrichit le lieu de travail.
- Promouvoir la collaboration entre les organismes afin d'améliorer l'accès des immigrants aux services.
- Renforcer l'intégration sociale en aidant à supprimer les barrières.
- Encourager les liens sociaux et culturels, la participation civique active et la prise de conscience des droits et des responsabilités liés à la citoyenneté canadienne ainsi que la valeur de la diversité.

Le PLI WE est un organisme de planification communautaire, avec une petite équipe, un très grand groupe de partenaires communautaires et une vision pour créer une meilleure communauté pour les nouveaux arrivants. Les membres du PLI WE sont considérés comme des ambassadeurs. Ils recueillent les informations partagées lors de réunions et par le biais de courriels, puis les transmettent à l'ensemble de leur organisation et de leur secteur, au sein desquels sont discutés les façons de faire progresser les objectifs du PLI WE, qui à son tour aide tous les nouveaux arrivants de Windsor-Essex. Chaque ambassadeur est encouragé à participer pleinement à la réalisation des objectifs du PLI WE. De temps en temps, les membres suggèrent la participation du PLI WE à diverses activités qui nécessiteront un investissement substantiel en temps de la part du personnel. Ces activités peuvent inclure, sans s'y limiter, la participation à des projets de recherche ou à des événements communautaires. Afin que le PLI WE puisse atteindre ses nombreux objectifs et perdurer à long terme, il a besoin de ressources financières combinées à un engagement de ses ambassadeurs à travailler à la réalisation de ses objectifs. Au fur et à mesure que le PLI WE se renforce, le nombre d'idées possibles pour une participation au PLI WE augmente également. Cet outil d'évaluation a été créé pour aider à prioriser

les tâches du PLI WE qui ne sont pas directement liées aux livrables décrits dans l'entente de contribution, et pour s'assurer que ses ressources sont allouées à des projets dont les résultats seront positifs.

Objectif de l'outil d'évaluation

1. Fournir aux membres du PLI WE un outil qu'ils pourront utiliser pour proposer de nouvelles activités auxquelles le PLI WE pourrait s'impliquer et qui en retour favoriseront la réalisation de ses objectifs;
2. Créer un processus pour la sélection des activités du PLI WE dans lesquelles les membres du PLI WE seraient les chefs de projet.

Quand utiliser l'outil d'évaluation

Les membres du PLI WE qui ont une idée d'activité susceptible de promouvoir les objectifs du PLI WE sont invités à remplir le modèle ci-joint et à le soumettre au Président du Comité exécutif du PLI WE pour examen par le Comité exécutif. Le document rempli doit décrire brièvement l'activité qui pourrait être (mais sans s'y limiter) : une proposition de changement à une prestation de services existante, une idée pour un nouveau programme ou une révision de programme, une initiative ou un événement communautaire.

La demande devrait comprendre les éléments suivants :

- Nom du chef de projet et de l'organisme;
- Brève description du problème, y compris le calendrier ou l'échéancier pour compléter l'activité;
- Comment le problème s'inscrit dans le mandat du PLI WE;
- Comment le problème s'arrime à l'accès ou à la prestation de services pour les nouveaux arrivants;
- Quel niveau de soutien ferme il y a parmi les membres du PLI WE (jusqu'à 5 personnes);
- L'accord de soumettre des indicateurs de base et/ou un résumé écrit de l'événement au président à la fin de celui-ci.

Processus de prise de décision

Les demandes soumises au président du Comité exécutif du PLI WE seront évaluées par ce comité à l'aide de la grille de notation décrite en pièce jointe. Après examen, un membre du Comité exécutif contactera le responsable du projet proposé pour lui faire part de ses commentaires. S'il est convenu que l'idée proposée correspond au mandat du PLI WE, le nouveau chef de projet procédera en utilisant les critères décrits dans les

termes de référence pour un comité ad hoc ci-joints (Annexe D des termes de référence du PLI WE). Le chef de projet sera également invité à présenter le plan ou un résumé de l'événement lors d'une prochaine réunion du PLI WE. Il est souligné que le projet représente un comité ad hoc du PLI WE et que les résultats du projet doivent être transmis au Comité exécutif pour examen.

Lignes directrices – Instructions

Les chargés de projets recevront une copie des annexes D et E des Termes de référence du PLI WE (Termes de référence des rencontres de conversation communautaires ad hoc et Code de conduite du Conseil du PLI WE). L'Outil d'évaluation des projets est disponible sur la page Web <https://www.workforcewindsoressex.com/the-we-lip-council/>.